

1. Dénomination du médicament vétérinaire

Emorex N Berna ad us. vet., granulés pour veaux, porcins, ovins et chiens

2. Composition qualitative et quantitative

Un sachet de 2.52 g contient :

Substance active :

Neomycinum (ut Neomycini sulfas) 1400 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique

Granulés blancs à jaunâtres

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Veau, porc, ovin et chien

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Antibiotique pour veaux, porcins, ovins et chiens

Prévention et traitement des gastro-entérites d'origine bactérienne chez les veaux, les porcins, les ovins et les chiens, comme par exemple l'entérite à *E. coli* chez les jeunes, et en particulier la dysentérie des veaux et des porcelets.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Si aucune amélioration n'est constatée après un traitement adéquat, la prise de la préparation doit être arrêtée et un nouveau traitement initié.

4.5. Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Un apport suffisant de liquide est nécessaire pour les animaux malades.

L'utilisation du sulfate de néomycine doit en principe se faire sur base d'un antibiogramme et d'une étroite indication.

La néomycine présente un index thérapeutique étroit, il convient donc, afin d'éviter un surdosage, de surveiller étroitement la posologie en fonction du poids corporel.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau afin de prévenir une sensibilisation ou une dermatite de contact. Le port de gants de protection est recommandé.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

En particulier chez les animaux ayant la muqueuse intestinale abîmée, et après une utilisation plus longue que prévue, on peut observer des troubles de l'ouïe et de l'équilibre, de la fonction rénale ainsi que des blocages neuromusculaires.

La propriété de blocage neuromusculaire de la néomycine, qui peut entraîner convulsions, détresse respiratoire et collapsus, est partiellement antagonisable par la néostigmine et les suppléments calciques. Des lésions gastro-intestinales avec diarrhée et syndrome de malabsorption ont été observées après plusieurs administrations orales.

Des réactions allergiques (réactions cutanées, réactions anaphylactiques immédiates) sont possibles. Il convient de tenir compte d'une allergie croisée avec d'autres antibiotiques de type aminoglycoside.

Si des réactions allergiques apparaissent, arrêter immédiatement le médicament et traiter de manière symptomatique : En cas de choc anaphylactique : épinéphrine (adrénaline) et glucocorticoïdes i.v./i.m. En cas de réactions allergiques cutanées : antihistaminique et/ou glucocorticoïdes.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucun connu

4.9. Posologie et voie d'administration

Dissoudre les granulés dans du lait ou de l'eau ou les mélanger à la nourriture.

Prévention

Jeunes animaux exposés à un risque d'infection à *E. coli* : 1 sachet par 30 à 40 kg de poids corporel toutes les 12 heures pendant 3 à 4 jours au minimum.

Traitement

Veaux, porcins, ovins et chiens : 1 sachet par 30 à 40 kg de poids corporel toutes les 12 heures jusqu'à la guérison

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Les surdosages peuvent entraîner détresse respiratoire et dépression circulatoire. Ces symptômes sont partiellement antagonisables par traitement intraveineux rapidement instauré par la néostigmine et le calcium. En raison de l'ototoxicité et de la néphrotoxicité de la néomycine, les symptômes correspondants seront observés en cas de surdosage. Un arrêt immédiat du médicament s'impose.

4.11. Temps d'attente

Tissus comestibles : 3 jours

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : anti-infectieux intestinal, antibiotique, néomycine

Code ATCvet : QA07AA01

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La néomycine présente un large spectre d'action antibiotique et est efficace tant contre les germes Gram négatifs que contre les germes Gram positifs.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

La néomycine est peu résorbée et son action reste limitée au tractus gastro-intestinal.

5.3. Propriétés environnementales

Aucune donnée

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Povidonum

Silica colloidalis anhydrica

Cellulosum microcristallinum

6.2. Incompatibilités majeures

Sans objet

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C). A conserver dans un endroit sec.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

30 sachets en aluminium laminé à 2.52 g dans un carton

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dr. E. Graeub AG

Rehhagstrasse 83

3018 Berne

Tél. : 031 980 27 27

Fax : 031 980 27 28

info@graeub.com

8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 53'939'015 30 sachets

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 19.12.1996

Date du dernier renouvellement : 10.11.2021

10. Date de mise à jour du texte

07.04.2022

Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation

Sans objet